

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

| DAT. | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. | LUNAISONS. |
|------|-----------|---------------|--|--------------------------------------|
| 26 | Dim. | s. Marcellin. | | ☉ P. L. le 4, à 4 h. 18' du mat. |
| 27 | Lundi. | s. Anthime. | St-Géry, Cazals, St-Martin-Labouval, Puybrun. | ☽ D. Q. le 11, à 1 h. 32' du mat. |
| 28 | Mardi. | s. Vital. | Soturac, Bretenoux. | ☉ N. L. le 18, à 3 h. 14' du mat. |
| 29 | Mercredi. | s. Pierre. | | ☽ P. Q. le 26 à 4 h. 17' du mat. |

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

| HEURE. | DÉSIGNATION DES COURS. | DISTRIBUTION. |
|--------------------|--|--------------------------------|
| 7 h. 30' du matin. | Paris, Bordeaux, Toulouse : le midi | 6 h. 30 m. du s. |
| 7 heures du soir. | Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier. | 7 h. du m. |
| 10 heures du soir. | Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry. | 7 h. du m. 6 h. 30 m. du s. |

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 22 Avril 1863.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

(Moniteur)
 L'Empereur a passé hier la revue d'une grande partie des troupes de la garde. Un deuxième avertissement est donné au Journal des Débats. Un premier avertissement est donné au Journal des Villes et des Campagnes.

La commission nommée par le Corps législatif pour l'examen du projet de loi portant approbation de la convention passée entre le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics et la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, se compose de MM. André (de la Charente), le baron de Jouvenel, le baron de Veauce, Roy-Bry, Ferdinand David, Nogent-Saint-Laurens, le comte Joachim Murat, le marquis de Talhouët et Chevandier de Valdrôme.

Elle a élu pour Président, M. Ferdinand David ; pour Secrétaire, M. le comte Joachim Murat ; et pour Rapporteur, M. le baron de Jouvenel.

BULLETIN

La chambre des députés a délibéré aujourd'hui sur diverses lois d'intérêt local. — Demain, Jeudi, doit commencer la discussion du budget de 1864. — On s'attend à une nouvelle prorogation du Corps législatif.

L'amnistie est généralement repoussée en Pologne. Partout ce peuple héroïque veut obtenir son indépendance par une lutte victorieuse. La proclamation qu'on lira plus loin, à la suite du texte de l'amnistie octroyé par le gouvernement Russe, témoigne de la disposition des esprits.

EXTRAIT DES MÉMOIRES

ÉVÈNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA MORT DE JOACHIM-NAPOLÉON

Roi des Deux-Siciles
 Par GALVINI
 Secrétaire intime du Roi en 1815, ancien Commissaire des guerres dans l'armée napoléonienne, et sous-intendant militaire au service de France.

(Suite.)
 Réponse à la susdite lettre, ou cri de vengeance de tout vrai Napolitain.

Je regrette de n'avoir pu trouver à mon retour en Corse aucun exemplaire de ce précieux document pour le consigner dans ces mémoires. Il fut traduit par moi en langue italienne, imprimé à Ajaccio, et jeté à la mer devant Amantea, ainsi que l'on verra par la suite.

Trois jours s'étaient écoulés depuis notre arrivée à Bocognano, lorsqu'un messenger du général Franceschetti vint apporter une lettre écrite en langue italienne que le roi fit lire à Natali et à moi, et par laquelle ce général priait instamment Sa Majesté de se rendre à Ajaccio, où l'enthousiasme du peuple était tel que chacun désirait voir de près sa royale personne, et lui faisait observer que sa présence dans cette ville était nécessaire pour surmonter les obstacles que les fonctionnaires publics opposaient aux préparatifs de l'expédition.

Joachim se détermina à suivre l'avis du général, et le jour même nous nous dirigeâmes sur Ajaccio. Avant d'entrer dans cette ville on aperçoit sur la droite de la grand-route le hameau d'Alata ; c'est la patrie de Pozzo di Borgo. Je le fis remarquer à Joachim, qui, après l'avoir fixé un instant, me tint le langage suivant :

« Pozzo di Borgo est un homme qui nous a fait beaucoup de mal. A Paris, l'hiver passé, il fréquentait les maisons de plusieurs de mes amis. Je

L'Europe se montre unanime dans sa sympathie pour la cause polonaise. Presque tous les cabinets, à l'exemple de la France, de l'Angleterre, et de l'Autriche, adressent leurs notes à la Russie à l'effet de prévenir le retour périodique d'une juste révolte.

Ces conseils puissants seront-ils entendus ? Le droit dont use aujourd'hui la diplomatie est trop légitime pour qu'Alexandre II puisse le méconnaître. — Il est temps enfin que l'ordre règne à Varsovie, non comme l'entendait un ministre de Juillet, en 1831, mais en donnant au sentiment national des Polonais les justes satisfactions qu'il réclame.

Mais que signifie la nouvelle, accueillie par quelques journaux allemands, d'une entrevue projetée par le roi de Prusse et Alexandre II ? Ces deux cabinets seraient-ils dans l'intention de résister aux remontrances diplomatiques ? Voudraient-ils former la contre-partie de l'entente entre la France, l'Angleterre et l'Autriche ? — Ce qu'il y a de certain, dit l'agence Havas, c'est que le gouvernement prussien, en présence du caractère menaçant du mouvement polonais, rappelle les réserves à peine licenciées des trois corps d'armée des provinces orientales.

Les nouvelles que nous recevons de notre expédition du Mexique sont datées du 22 mars. Elles nous apprennent que Puebla, ayant refusé de capituler, l'armée française avait commencé l'attaque le 16 mars. Une division, placée entre Puebla et Mexico devait couper la retraite à l'armée mexicaine. — Cependant le *Moniteur* garde le silence sur l'investissement de cette place.

L'anniversaire de la rentrée de Saint-Père à Rome, 12 avril, a été célébré avec éclat au moyen d'une souscription publique et toute

» lui ai fait faire les propositions les plus avantageuses pour l'attirer auprès de moi, mais elles sont demeurées infructueuses. »

Lorsque nous fûmes arrivés sur le golfe, le roi, se tournant à gauche, nous montra du doigt sur une petite éminence, la Redoute des Anglais : « J'ai une grande mémoire locale, dit-il ; à notre retour d'Égypte, nous avons visité cette redoute avec Berthier, Lannes, Andréossi, Marmont, etc. »

Dès que nous entrâmes à Ajaccio, une très-grande partie de la population vint se presser autour de nous : des cris de joie s'élevaient de toutes parts : chacun admirait le beau-frère de Napoléon. Ce fut une journée de fête. Ainsi donc, depuis Vescovato jusqu'au pays natal de l'Empereur, le passage du roi avait été une véritable marche triomphale : tous les villages étaient abandonnés ; les populations entières s'étaient échelonnées sur la route pour voir et contempler de près le roi, et les cris de *viva Gioacchino!* étaient incessants.

Aussi voyait-on l'infortuné monarque verser des larmes de tendresse et l'entendait-on souvent dire : « Je dois à la population de la Corse un témoignage authentique des marques d'affection dont elle m'a comblé ; je le lui donnerai par la voie de la presse, » en attendant que l'avenir m'offre d'autres moyens. Pressé qu'il était par les circonstances, il ne put alors accomplir ce vœu si cher à son cœur. Toutefois il n'en perdit jamais le souvenir : il répétait sans cesse qu'il saquitterait de ce devoir aussitôt son arrivée à Naples.

Après s'être reposé pendant quelques heures dans cette ville, il rédigea une proclamation qu'il adressait au peuple napolitain, et que je traduisis en langue italienne et fis imprimer à Ajaccio. Cette proclamation fut fidèlement reproduite par les journaux après la catastrophe de Pizzo. Joachim me dit : J'ai terminé ma proclamation par ce vers de Racine dans Bajazet :

Et que tout rentre enfin dans l'ordre accoutumé.
 En effet, il avait rendu la même pensée dans ce document. Il rédigea également un décret en trente-six arti-

spontanée, bien que des excitations à une abstention générale eussent été colportées le même jour dans les différents quartiers de la ville.

Le ministère espagnol a victorieusement subi l'épreuve d'un débat passionné qui vient d'avoir lieu au sein des Cortès où les divers partis étaient venus récriminer les uns contre les autres. M. le marquis de Miraflores, président du Conseil a su, dans un langage plein de modération, ramener à lui toutes les opinions. Aujourd'hui le nouveau cabinet est solidement établi. L'union libérale lui est acquise.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, mardi, 21 avril.

Le Corps législatif, dans sa séance d'hier, a adopté le projet de loi pour l'exécution du chemin de fer de Perpignan à Prades.

Londres, 20 avril.

Répondant à M. Peacocke, M. Layard a dit que le gouvernement avait pris en considération la question de la permission accordée par le ministre américain à un navire destiné à porter des armes aux Mexicains, mais qu'aucune communication n'avait encore été faite à ce sujet au représentant des États-Unis, M. Adams.

Cracovie, 20 avril.

Dans un banquet qui vient d'avoir lieu, M. Hennesey a dit qu'une transaction était impossible ; il espère que la Pologne sera indépendante.

Vienne, 20 avril.

Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse à Copenhague ont reçu ordre de protester contre l'ordonnance du 30 mars.

La Diète de Transylvanie est ouverte.

La *Gazette de Silésie*, du 20 avril, dit, d'après une lettre de Vlna du 17 avril, que tous les jours il y a des départs pour rejoindre les insurgés.

cles dont dix-neuf se rattachaient à la réorganisation du royaume ; seize autres avaient pour objet la distribution des principaux emplois (1), et le dernier déclarait nationale la couleur amarante et invitait les dames napolitaines à se parer de cette couleur.

Le matin du 27 septembre, le général Ottavi et moi nous fûmes priés de passer dans la chambre à coucher du roi. Là, et de son lit, après avoir dit au général qu'il voulait lui donner connaissance de quelques écrits qui devaient le précéder à Naples, il m'ordonna de faire lecture du mémoire rédigé à Bocognano, de la proclamation, ainsi que du décret. Dès que j'eus fait lecture de ces trois documents, le roi demanda au général Ottavi ce qu'il en pensait, et le général lui répondit en ces termes :

« Sire, Votre Majesté a ordonné le tout à merveille ; cependant j'oserai prendre la respectueuse liberté de Lui faire observer qu'il ne me paraît pas prudent d'y mentionner nos amis, ainsi que vous le faites dans le décret ; car si cela arrivait à la connaissance de Ferdinand, celui-ci sévirait contre eux et les mettrait hors d'état de pouvoir nous servir. »

Joachim goûta cette sage observation et il m'ordonna immédiatement de rayer sur le décret tout ce qui ne se rattachait pas à la réorganisation du royaume. (Ce même décret me fut demandé par le roi aussitôt notre arrivée devant le Pizzo, au moment de notre débarquement. Le décret n'avait pas été imprimé à Ajaccio.)

Vers le soir de cette même journée, Joachim reçut une lettre d'un certain M. Macirone, qui avait été officier d'ordonnance à son service, et depuis était passé officier supérieur au service anglais, par la-

(1) On y remarquait le général Carrascosa, nommé ministre de la guerre ; le général Colletta, ministre de la police ; Fortunato, préfet de police ; car Fortunato, disait Joachim, sollicitait toujours la préfecture de police ; le duc de Carignano au ministère de l'intérieur, etc. Le commandement de place de la capitale était confié au général Filangieri ; le général d'Ambrosio devait prendre le commandement de la division de Salerne ; De Gennaro celui des Abruzzes ; Pepe devait commander la Pouille, et Ottavi les Calabres.

De nombreuses arrestations et des visites domiciliaires ont lieu ; la citadelle est remplie de prisonniers politiques.

Revue des Journaux.

MONITEUR.

Nous lisons dans le Bulletin de *Moniteur* : « On écrit de Damas que les inquiétudes qu'avait causées le récent assassinat d'un Arménien se calment peu à peu, l'énergique intervention des consuls étrangers ayant déterminé les autorités musulmanes à prendre les mesures de répression nécessaires. Un certain nombre d'arrestations ont intimidé les musulmans fanatiques et rassuré la population, de sorte que la plupart des chrétiens qui avaient émigré dans la montagne commencent à rentrer dans la ville. »

PAYS.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Chabrol :

« Une dépêche de Saint-Petersbourg nous annonce que la dépêche de la France relativement à la question polonaise, a été communiquée par M. le duc de Montebello à M. le prince Gorschakoff. Les dépêches de l'Angleterre et de l'Autriche ont dû être communiquées également par les ambassadeurs de ces deux puissances. »

Nous lisons dans la même feuille, sous la signature du secrétaire de la rédaction, E. Villars :

« On a élevé des doutes sur la solidité des résolutions de l'Autriche. Nous ne pouvons pas mieux répondre à ces doutes qu'en reproduisant une lettre que nous trouvons dans l'*Europe* et qui, bien que datée de Paris, est écrite, nous ne croyons pas nous tromper, par une plume très autorisée en ces matières. Cette lettre établit que l'Autriche se considère comme engagée « par la plus étroite solidarité » avec la France et l'Angleterre, dans la ques-

quelle il le pria, au nom de ce qu'il avait de plus cher, de ne pas partir d'Ajaccio avant que lui-même ne s'y fût rendu, ayant, disait-il, des choses de la plus haute importance à lui communiquer. Cette lettre était datée de Calvi, où il était débarqué le 25 septembre et où on lui dit que le roi se trouvait à Ajaccio. Il aurait voulu se rendre immédiatement dans cette ville, mais il pensa qu'il n'était pas prudent de traverser les montagnes dans l'état d'agitation où se trouvait le pays, et alors il préféra se transporter à Bastia, afin de conférer avec les autorités principales et en obtenir une escorte pour voyager en toute sécurité. En même temps que Macirone arrivait à Bastia, Ignace Carabelli et son frère Simon débarquaient dans cette ville, venant de Livourne. Ignace Carabelli, informé de l'arrivée de Macirone à Bastia et des motifs qui l'emmenaient en Corse, alla lui faire visite. Il lui exhiba son passe-port signé par Médici, ministre de la police générale à Naples, et lui dit clairement qu'il était venu pour tâcher de détourner le roi Joachim de partir pour Naples.

Dans cette entrevue, Carabelli et Macirone ayant à peu près le même but, convinrent de voyager ensemble pour se rendre à Ajaccio, l'un enchanté d'avoir rencontré l'autre ; Macirone pour voyager en sûreté, et Carabelli croyant que Macirone l'aurait aidé à assurer le succès de sa mission.

Le roi voulut d'abord considérer la lettre qu'il venait de recevoir comme non avenue, puis, ramené par des réflexions, il se décida à attendre l'arrivée de Macirone.

Le général Franceschetti avait reçu, de son côté, une lettre du chef d'escadron Cristiani, arrivé de Naples la veille. Cristiani le prévenait qu'Ignace Carabelli, qui se dirigeait sur Ajaccio, était véhémentement soupçonné d'appartenir à la police napolitaine. Le général communiqua cette lettre au roi, qui répondit, en ma présence : Laissez venir Carabelli, il est des nôtres : je ne puis le croire un espion.

Carabelli et Macirone entrèrent à Ajaccio le même jour, 28 septembre. Carabelli se présenta le premier. Je le rencontrai sur l'escalier : Peut-on voir le roi ? me dit-il.

— Pourquoi pas ? répondis-je, me rappelant que

tion polonaise. On doit tenir compte d'une semblable déclaration et s'en féliciter.

LA FRANCE.

La France fait observer par l'organe de M. Esparbès, que le sort de la Pologne a cela de grand qu'il réunit en sa faveur toutes les opinions partagées, d'ailleurs, sur les autres questions. Il les attire, il les entraîne, et, conservateurs, libéraux, à quelque nuance d'opinion qu'on appartienne, il n'y a parmi nous qu'un cri dès qu'il s'agit de la Pologne. La question polonaise a même un prestige tel qu'elle a mis d'accord les révolutionnaires et les catholiques.

Devant ce mouvement européen, le plus unanime qu'offrira à l'histoire le temps actuel, le devoir de la diplomatie est de résoudre cette grande affaire et de faire en sorte que la Russie comprenne qu'elle doit céder dans une question où elle a contre elle les peuples et les gouvernements de l'Europe.

LE SIÈCLE.

Le Siècle appuie en ces termes, par l'organe de M. Taxile Delord, les considérations que développait l'Opinion nationale :

« Au début de la guerre de Crimée, il ne manquait pas de gens pour contester son utilité, la guerre d'Italie s'est faite malgré la désapprobation d'une certaine fraction du public; la guerre en faveur de la Pologne est sûre de ne soulever aucune opposition. Cette question ne peut tarder du reste, à être résolue. Le manifeste du Czar n'a trompé personne, si ce n'est le Czar lui-même, qui en reconnaissant implicitement, dans ce document, l'état insurrectionnel des Polonais, autorise les puissances européennes à leur donner au besoin la qualité de belligérants. Un arrangement entre la Russie et la Pologne est impossible; la diplomatie a épuisé tous les moyens de conciliation dont elle peut disposer, la question va entrer dans une phase nouvelle, et, déjà, s'il faut en croire la Gazette du Danube, on commence à se préoccuper en Russie de l'éventualité d'une guerre avec la France; cette préoccupation existe également en Prusse. Le gouvernement de ce pays ne tient aucun compte des observations qui lui ont été soumises de la part des cabinets de Paris et de Londres touchant la convention du 8 février. Cette convention sert toujours de base aux relations entre la Prusse et la Russie sur le terrain des affaires polonaises, il est question maintenant d'une alliance offensive et défensive entre ces deux puissances. Le roi Guillaume 1er paraît décidé à braver sur ce point l'opinion publique et à subir les conséquences de cette décision; on peut s'en apercevoir au ton provocant de son premier ministre, M. de Bismark, qui, dans la dernière séance de la chambre des députés, a déclaré, au sujet de la question danoise, que s'il jugeait convenable de faire la guerre, il la ferait sans le consentement de la Chambre. »

On nous communique, dit la Patrie, l'ordre du jour suivant du général Forey :

« Soldats ! vous êtes en ce moment devant Puebla un obstacle que vous n'avez pas les moyens matériels de renverser. »

« Vous dîtes alors différer l'accomplissement de la grande et noble mission que l'Empereur vous avait confiée, jusqu'à ce que vous eussiez reçu tout ce qui vous manquait pour cela; mais il a fallu du temps, parce que la France est loin, et qu'elle a voulu vous donner tous les moyens de vaincre. »

« Ce temps, du reste, n'a pas été perdu, et un séjour prolongé dans vos cantonnements vous a fait apprécier par le peuple mexicain, qui a pu reconnaître à l'ordre, à la discipline qui n'ont cessé de régner parmi vous, que vous n'êtes pas les instruments d'une politique d'oppression, comme s'efforcent de le lui faire croire ceux qui ont intérêt à le voir courbé sous leur pouvoir arbitraire, mais que vous êtes bien les soldats de la France, de cette France qui marche à la tête de la civilisation, portant haut et ferme son drapeau, dans les plus duquel peuvent se lire, à côté des noms de tant de victorieux qui l'ont illustré, ces mots : Ordre et Liberté ! »

« Cette patience que vous avez mise à préparer vos moyens d'action, les soldats abusés du gouvernement qui règne encore pour quelques jours à Mexico ont pu, dans la présomption que leur a donnée leur facile triomphe du 5 mai dernier, l'imputer à la crainte qu'ils vous inspiraient. S'ils se sont endormis dans cette pensée, que leur réveil soit terrible ! »

« Soldats, le temps du repos est passé; reprenez vos armes et marchez à la victoire, que Dieu vous donnera, parce que jamais cause n'a été plus juste que la vôtre : vous avez à venger vos compatriotes, soumis depuis longues années par le gouvernement de ce pays à des injures et à des excès de tous genres; vous avez, en outre, à rendre le Mexique à lui-même; quelle plus belle mission que celle-là ? »

« Amis de ce noble ardeur qui vous a rendus si redoutables sur tant de champs de bataille, vous allez renverser tous les obstacles qui se présentent devant vous. »

« Comme je vous ai déjà dit, soyez humains après la victoire, surtout envers les êtres faibles et désarmés; mais soyez terribles pendant le combat, et bientôt vous planterez le noble étendard de la France sur les murs de Mexico au cri de : Vive l'Empereur ! »

Orizaba, le 17 février 1863.

Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique.

Signé : FOREY.

Voici le texte du manifeste de l'empereur de Russie, adressé aux habitants du royaume de Pologne, et de l'ukase relatif aux insurgés des provinces occidentales de l'empire :

Manifeste impérial.

« Dès la première nouvelle des désordres survenus dans le royaume de Pologne, nous avons suivi l'impulsion de notre cœur en déclarant que nous ne rendions pas la nation polonaise responsable d'une agitation funeste surtout à elle-même. Nous ne l'avons attribuée qu'aux excitations préparées depuis longtemps hors du pays par quelques individus auxquels de longues années d'une vie errante ont fait contracter des habitudes qui ont perverti chez eux les sentiments élevés d'amour pour l'humanité, et même inspiré la pensée de souiller par le crime l'honneur national. »

« Ces manifestations d'un autre âge, depuis longtemps condamnées par les arrêts de l'histoire, ne s'accordent plus avec l'esprit de notre époque. La génération actuelle doit avoir pour but de fonder le bien-être du pays, non par des torrents de sang, mais dans la voie du progrès pacifique. »

« C'est le but que nous nous sommes tracé lorsque, confiant dans la protection divine, nous avons fait devant Dieu et notre conscience le serment de consacrer notre vie au bonheur de nos peuples. »

« Mais pour accomplir dans toute son étendue ce serment qui nous demeure toujours sacré, nous avons besoin de l'assistance de tous les hommes de bien sincèrement dévoués à leur pays et qui placent leur dévouement non dans des calculs intéressés ou des tentatives criminelles; mais dans le maintien du repos public, sous la sauvegarde des lois. »

« Dans notre sollicitude pour l'avenir du pays, pendant le dîner, on parla de Fouché et autres personnages marquants de l'époque. Le roi témoigna ensuite le désir de connaître les détails de la bataille de Waterloo. M. Macirone le raconta. L'officier britannique, comme on peut le penser, ne manqua pas dans cette circonstance de couvrir d'éloges les maîtres du champ de bataille. — Il vanta beaucoup leur sang-froid et la bravoure avec laquelle ils avaient combattu, et affirma que la cavalerie française n'avait pu enfoncer aucun carré de l'infanterie anglaise. Joachim l'interrompit, et lui dit avec sa vivacité habituelle : « Je les aurais bien enfoncés, moi. » — Non, reprit Macirone, Votre Majesté aurait pu enfoncer les carrés autrichiens et prussiens; mais les carrés anglais sont tout autre chose. « Je les aurais enfoncés, je vous le répète; ce n'est pas unerodomontade : l'Europe me connaît; je n'ai jamais été repoussé par un carré ennemi ! »

M. Macirone avait remis à Joachim une lettre de M. de Metternich, par laquelle ce prince l'invitait, au nom des puissances alliées, à se rendre en Allemagne, où l'empereur d'Autriche lui offrait un asile avec la condition d'y vivre en particulier de marque. A cet effet on lui avait envoyé un passe-port sous le nom de comte de Lipona, nom que la reine avait déjà pris. Ce passe-port était signé par le prince de Metternich, par le prince de Schwarzenberg et par sir Ch. Stuart.

Après le dîner, le roi entra dans son cabinet, et fit sa réponse à la lettre du prince de Metternich. Cette réponse fut évasive (*); néanmoins il déclara formellement à l'officier anglais qu'il était dans l'intention de se rendre à Naples, et qu'il partirait dans la nuit.

Voici les conditions auxquelles le passe-port était (*). Joachim, félicité par nous tous de ce que, ayant des passe-ports pour aller rejoindre sa famille, il était maintenant à l'abri des persécutions, il nous répondit : « Oui, j'irai en Autriche pour être un beau jour empoisonné au sein de ma famille ! J'irais plutôt à Constantinople; mais là aussi on me ferait étrangler... Messieurs, il n'y a que dans mon royaume où je puisse être en sûreté; il n'y a que Naples, il faut aller à Naples; d'ailleurs j'ai tous mes amis en Italie et je ne veux pas m'en éloigner. »

nous sommes prêts à vouer à l'oubli tous les actes passés de rébellion. En conséquence, désirant ardemment mettre un terme à une effusion de sang aussi stérile pour les uns qu'elle est pénible pour les autres, nous accordons un pardon entier à tous ceux de nos sujets du royaume impliqués dans les derniers troubles qui n'auraient point encouru de responsabilité pour d'autres crimes ou des délits commis au service dans les rangs de notre armée, et qui, avant le 1er (13) mai, déposeront les armes et rentreront dans l'obéissance.

C'est sur nous que repose l'obligation de préserver le pays du retour de ces agitations désordonnées et d'ouvrir une ère nouvelle à sa vie politique. Elle ne peut s'autogérer que par une organisation rationnelle de l'autonomie administrative locale, comme fondement de tout l'édifice.

Nous en avons posé les bases dans les institutions octroyées par nous au royaume, mais à notre sincère regret, le résultat n'a pu en être soumis à l'épreuve de l'expérience, par suite des instigations qui ont substitué des entraînements chimériques aux conditions d'ordre public sans lesquelles nulle réforme n'est possible.

En maintenant encore aujourd'hui ces institutions dans leur intégrité, nous nous réservons, lorsqu'elles auront été éprouvées dans la pratique, de procéder à leur développement ultérieur selon les besoins du temps et ceux du pays. Ce n'est que par la confiance qu'il témoignera dans nos intentions que le royaume de Pologne pourra effacer les traces des malheurs actuels et marcher sûrement vers le but que notre sollicitude lui assigne. Nous invoquons l'assistance divine, afin qu'il nous soit donné d'accomplir ce que nous avons toujours considéré comme notre mission.

Signé : ALEXANDRE.

Saint-Petersbourg, le 31 mars 1863.

Texte de la proclamation publiée par le gouvernement provisoire en réponse au manifeste de l'empereur de Russie.

PROCLAMATION.

Aux armes ! Polonais, aux armes !

« Que l'amnistie, ce dernier outrage dont on voudrait abréger notre sainte cause, soulève tous les cœurs, arme tous les bras, et nous trouve tous rattachés sous la même bannière : Pologne une et libre. »

« Qu'on sache, enfin, et qu'on ne l'oublie jamais, que nous préférons cent fois, mille fois, la Sibirie, le gibet, la sublime folie de la croix, à l'ignominieuse insulte d'une amnistie. »

« Dérisions des dérisions, renversement de tous les principes, raffinement de lâcheté et de barbarie : le crime amnistiant la vertu, le bourreau pardonnant à la victime ! »

« Ce n'est pas aux gouvernements chrétiens à offrir à la Pologne crucifiée le dernier calice d'amertume. »

« Qu'ils nous abandonnent repliés dans leur pitié stérile, mais qu'ils nous laissent au moins notre propre estime, notre honneur, notre foi, notre espérance ! »

« Que voudraient-ils, les infâmes détracteurs de notre cause ? C'est facile à comprendre. Ils voudraient pouvoir crier à l'univers entier : Regardez ces esclaves avilis, martyrs hier, empressés aujourd'hui de baiser la main trempée dans le sang de leurs pères, de leurs mères, de leurs épouses, de leurs frères et sœurs, de leurs propres enfants ! Sont-ils dignes de votre estime, de vos sympathies, de votre commiseration ? »

« Frères aimés, fils chéris de la Pologne mille fois martyre, vous repousserez cette infamie, vous la retourneriez contre ceux qui l'imposent pour vous. »

« Qu'ils s'abreuvent eux-mêmes dans la fange de leur morale abjecte, qui consiste à diviser les bourreaux puissants dont la force brutale assure leurs jouissances, et à maudire les faibles victimes qui viennent les troubler par leurs cris de douleur. »

« Laissez, laissez les satisfaits de l'intérieur et de l'extérieur pousser leur cri d'amnistie. Il la leur faut pour vivre tranquillement dans leur éternante mollesse, dans leur imprévoyant égoïsme. »

« Restez sourds à leurs voix pusillanimes ! redoublez de courage, de dévouement, d'énergie ! pas de

envoyé à Joachim et les deux lettres que ce prince écrivit à M. Macirone.

« M. Macirone est autorisé par les présentes à prévenir le roi Joachim que Sa Majesté l'Empereur d'Autriche lui accordera un asile dans ses états, sous les conditions suivantes :

1° Le roi prendra un nom de particulier ; la reine ayant pris celui de comtesse de Lipona, on le propose également au roi.

2° Il sera libre au roi de choisir une ville de la Bohême, ou de la Haute-Autriche, pour y fixer son séjour. S'il voulait se fixer à la campagne, cela ne souffrirait pas de difficultés dans ces mêmes provinces.

3° Le roi engagera sa parole vis-à-vis de Sa Majesté Impériale et Royale, qu'il ne quittera pas les états autrichiens sans le consentement exprès de sa dite Majesté, et qu'il vivra dans l'attitude d'un particulier de marque, soumis aux lois en vigueur dans les états autrichiens.

En foi de quoi, etc., etc., etc.

Donné à Paris, le 1er septembre 1815.

Signé le prince de METTERNICH.

« Monsieur Macirone, j'ai pris connaissance du message dont vous étiez porteur ; j'accepte le passe-port que vous êtes chargé de me remettre, et je compte m'en servir pour me rendre à la destination que m'en est fixée. Quant aux conditions que Sa Majesté Impériale et Royale impose à l'offre d'un asile en Autriche, je me réserve de traiter cet important article dès que je serai réuni à ma famille. »

« Je n'accepte pas l'offre que me fait le capitaine Bastard de disposer de la frégate de Sa Majesté britannique pour me rendre à Trieste, attendu que M. Bastard m'a fait une soumission trop peu mesurée ces jours derniers. »

« Persécuté, menacé en Corse, parce qu'on m'y a supposé des vues sur cette île, j'avais déjà préparé des moyens pour en partir; je pars en effet cette nuit, conduisant avec plaisir mes deux valets de chambre, Charles et Armand, que vous m'avez amenés de Paris. »

Signé J. NAPOLEON.

trève dans votre lutte héroïque ! Au contraire, que l'insulte qu'on a osé vous jeter pour la centième fois à la face excite encore plus en vous l'amour de la patrie et l'horreur du despotisme ! que cette insulte vous trouve indignés, résolus, inébranlables ! qu'elle ouvre enfin les yeux aux retardataires, et qu'elle apprenne aux moins clairvoyants ce que la Pologne peut attendre de ces conservateurs de toutes les iniquités.

« Que désormais pas un cœur, pas une âme ne restent insensibles au sort de la Pologne ! que tous les bras s'arment ! que la lutte nous trouve tous prêts, tous debout. A cet outrage que la diplomatie voudrait nous imposer, répondons par le sacrifice de toutes nos vies, et la victoire sera à nous. Aux armes ! frères, aux armes ! la patrie nous bénira. Les peuples nous comprendront enfin. Vive la Pologne ! vivent les peuples dignes d'être libres ! »

Chemin de fer du Midi.

Nous sommes heureux d'insérer, dans nos colonnes, une lettre adressée au *Messenger du Midi*, par le comité central de l'Hérault, au sujet de la question des chemins de fer du Midi.

Cette lettre ne corrobore pas seulement la bonne opinion que nous avons fondée sur les conséquences brillantes qui peuvent résulter, au profit des départements du Sud-Ouest de la France, et du nôtre en particulier, des concessions nouvellement faites; mais elle manifeste des espérances légitimes auxquelles il est naturel que notre pays s'associe. En tout cas, elle exprime, envers tous les hommes généreux et éclairés qui ont concouru au succès obtenu, envers le gouvernement libéral de l'Empereur, des sentiments de gratitude et de reconnaissance, auxquels, fidèle organe de l'opinion publique, nous sommes toujours prêts à rendre hommage.

Nous lisons dans le *Messenger du Midi* :

Voici la lettre que nous a adressée le comité central de l'Hérault, au sujet de la question des chemins de fer du Midi :

A M. le rédacteur en chef du *Messenger du Midi* :

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez déjà annoncé à nos populations que le chemin de fer de Rodez à Montpellier était concédé à la Compagnie des chemins de fer du Midi; que la Compagnie de la Méditerranée se chargeait d'exécuter les lignes de Lunel au Vigan, de Lunel à Aiguesmortes, de Lunel à Arles, et que, enfin, on suppléait actuellement au chemin de fer littoral en accordant à la Compagnie des chemins de fer du Midi l'établissement d'une gare à Marseille, et la faculté d'emprunter le chemin de fer de Cette à Marseille par Lunel et Saint-Gilles, pour compléter l'unité de service reconnue indispensable au transit de l'Océan à la Méditerranée.

Toutes ces conventions entre l'Etat et les Compagnies vont être soumises, au premier jour, à la ratification du Corps-Législatif.

Le comité central qui s'était constitué l'année dernière à Montpellier pour l'obtention des nouvelles lignes de chemins de fer nécessaires à nos contrées, est heureux de constater ce succès, qui devient un véritable événement pour le département de l'Hérault.

Son premier sentiment est d'exprimer publiquement sa gratitude à ceux qui l'ont si

La seconde lettre se terminait ainsi :

« Lorsqu'on vous remettra cette lettre, j'aurai déjà fait bon chemin vers ma destination. Ou je réussirai, ou je terminerai mes malheurs avec ma vie. J'ai bravé mille et mille fois la mort en combattant pour ma patrie; ne me serait-il pas permis de la braver une fois pour moi-même ? Je frémis seulement pour le sort de ma famille. »

Signé JOACHIM NAPOLEON.

En effet, ce jour-même, à minuit, nous embarquâmes sur cinq bâtiments. Nous étions au nombre de deux cent quatre-vingt-dix-huit hommes, tant militaires que marins (*).

(*) La flottille, composée de cinq bâtiments légers et une felouque, portait deux cent quatre-vingt-dix-huit hommes, tant militaires que marins. Je les ai comptés à la revue qu'en passa le roi à l'île inhabitée de Tavolara, le 30 septembre.

En voici le détail : Le bâtiment monté par le roi, commandé par le baron Barbara, capitaine de frégate au service de Naples, débarqua à Pizzo, comme chacun sait, 29 individus. Chacun des quatre autres bâtiments avait à bord cinquante soldats, ci... 200 Officiers... 22 Les cinq bâtiments avaient chacun cinq hommes d'équipage, ci... 25 La felouque commandée par le patron Cecconi avait vingt-deux hommes d'équipage; nous comptons nous servir de cette felouque en cas de malheur, pour donner le change à l'ennemi, ci... 22

Le baron Barbara commandait en chef la flottille. Voici les noms des vingt-neuf personnes qui débarquèrent avec le roi :

Franceschetti, général. Cattaneo, soldat. Natali, maréchal de camp. Battistini, id. Galvani, commissaire des guerres. Angeli, id. Lafranchi, capitaine. Perelli, id. Bricani, id. Bastiano, id. Pernice, id. Yaresi, id. Pascalin, lieutenant. Santoni, id. Moltedo, id. Lavazari, id. Pellegrini, id. Tedeschi, id.

chaleureusement soutenu dans la tâche qu'il s'était imposée.

M. le Préfet, par l'appui énergique qu'il n'a cessé de nous prêter : M. Michel Chevalier, par son haut patronage; nos députés, et en particulier, M. Rouilleaux-Dugage, par son ardeur infatigable et son profond dévouement, ont acquis de nouveaux titres à la reconnaissance du pays.

N'oublions pas la Compagnie du Midi, qui, par sa soumission du 31 mai 1861, a provoqué toutes les offres rivales dont nous profitons aujourd'hui.

Il serait superflu de faire logiquement ressortir toute l'importance pour nos contrées des lignes concédées. Disons cependant que le gouvernement nous paraît avoir eu le mérite de choisir, dans les propositions des deux Compagnies, ce qui répondait aux besoins les plus pressants de chaque département, tout en sauvegardant l'avenir, et d'en avoir dégagé une combinaison qui doit satisfaire entièrement l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Aveyron, l'Hérault et les autres départements du Sud-Ouest.

En effet, l'Aude et les Pyrénées-Orientales voient s'ouvrir devant eux une issue vers le centre de la France, par Béziers et Rodez.

L'Aveyron voit exaucés à son tour, les vœux dont ses conseils locaux n'avaient cessé de se faire les organes : être mis en communication directe avec Montpellier et les ports de la Méditerranée; voir reliées les villes de Rhodéz, Millau, Saint-Affrique, Lodève, Béziers, Agde, Cette et Montpellier, toutes unies déjà par les intérêts et des relations séculaires. Montpellier est le chef-lieu judiciaire, universitaire et militaire de l'Aveyron. C'est par l'Hérault que ce département avait nécessairement un intérêt de premier ordre à être relié au littoral.

Le département de l'Hérault, enfin, verra converger sur son territoire tous ces chemins de fer : de Rodez sur Montpellier, du Vigan sur Lunel; d'Aiguemortes sur Lunel; d'Arles sur Lunel. Cette dernière ligne abrégera de 25 kilomètres le parcours réel de Cette à Marseille, et on évitera désormais le détour par Nîmes, Beaucaire et Tarascon, toutes les pertes de temps et les transbordements qui en étaient la conséquence. La distance de Cette à Marseille ne sera plus tarifée qu'à raison de 160 kilomètres, afin de faire jouir les populations de toute l'abréviation qu'eût réalisée la ligne littorale. Les bassins houillers de Graissessac et de l'Aveyron, desservis désormais par une Compagnie de transport, directement intéressée à tous leurs développements, peuvent compter sur l'avenir le plus prospère. Le port de Cette, s'il est relié par un embranchement direct à la ligne de Rodez et au centre de la France, ainsi que l'ont demandé à l'unanimité le comité et la commission d'enquête de l'Hérault, peut atteindre aux plus hautes destinées, en obtenant alors l'exemption du droit de tonnage, que nous sollicitons aussi depuis si longtemps, et qui ne pourra être plus longtemps refusée au sixième port de l'Empire. Que demandions-nous de plus ? La ligne littorale.

C'est ici le lieu d'exprimer tous nos regrets de voir ajourner la réalisation d'une grande pensée, telle que la jonction qu'eût réalisée cette ligne entre les deux grands ports de Mar-

seille et Bordeaux. Nous avons chaudement soutenu ce projet, et la Compagnie du Midi qui en est l'auteur. Bien que nos intérêts locaux soient satisfaisants, nous devons déclarer que, dans nos convictions, de grands intérêts nationaux et internationaux réclament impérieusement l'exécution de cette ligne.

Nous nous félicitons, du moins, que la question ait été réservée, et nous avons la conviction que, si bientôt les besoins du pays l'exigent, le gouvernement, rentrant dans l'esprit de la lettre impériale du 6 janvier 1860, ne refusera pas de concéder cette ligne à la Compagnie des chemins de fer du Midi.

En pareil cas, comme toujours, c'est l'opinion publique qui doit entraîner le gouvernement. Les populations du Sud-Ouest en ont donné un mémorable exemple dans la grande manifestation de 1862. Elles y ont gagné divers chemins de fer nécessaires à des contrées jusqu'ici déshéritées, et qui sont, en même temps que les nôtres, concédés à la Compagnie du Midi. Ce sont ceux de Castres à Mazamet, de Castres à Albi, de Port-Vendres à la frontière d'Espagne, de Toulouse à Auch, de Montrejeau à Luchon, de Tarbes à Pierrefitte, de Bazas à Langon, de Perpignan à Prades, de Carcassonne à Quillan, etc. Cette manifestation a eu encore l'avantage d'établir, entre tous les départements de l'Océan et la Méditerranée, une confraternité et une solidarité du plus heureux augure pour l'avenir. Nous sommes heureux des efforts que nous avons faits pour établir ces rapports, et nous aurons toujours à cœur de resserrer des liens qui doivent amener le triomphe définitif et incontesté des grands principes économiques auxquels le succès de cette cause est intimement lié.

Montpellier, le 12 avril 1863.

Les membres du comité :

- Jules PAGEZY, maire de Montpellier, membre du conseil général de l'Hérault. — *Président du comité.*
- GRASSET, conseiller à la cour impériale, membre du conseil général.
- PIÉTRI, conseiller à la cour impériale, membre du conseil général.
- MARÉS, secrétaire perpétuel de la société centrale d'agriculture de l'Hérault, membre du conseil général.
- GLAIZE, président de la chambre de commerce, membre du conseil général.
- VAILLÉ, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, membre du conseil général.
- ESPÉRONNIER, conseiller à la cour impériale, membre du conseil général.
- D'ALBENAS, propriétaire, membre du conseil général.
- TEISSERENC-VALLAT, premier adjoint à la mairie de Montpellier, membre du conseil d'arrondissement et de la chambre de commerce.
- HENRY PAGEZY, membre de la chambre de commerce.
- CHAMBON, propriétaire, membre du conseil général.
- Jules BEAUMONT, membre de la chambre de commerce.
- DE BONALD, membre du conseil général de l'Aveyron.
- GERVAIS-MION, ingénieur civil.
- Ernest LEENHARDT, négociant, secrétaire du comité.

Chronique locale.

Nous lisons dans le *Gourdonnais* :

M. le marquis de Fleury, préfet du Lot, faisant la tournée de révision, est arrivé, pour la première fois, samedi dernier, à Gourdon. L'on nous avait fait espérer qu'il arriverait la veille, vers les 9 heures du soir et, dans cette attente, la population, qui connaissait déjà de réputation les qualités éminentes du pre-

mier magistrat de ce département, lui avait spontanément préparé une réception nocturne; mais l'état de fatigue où il se trouvait le retint à Salviac.

Ce haut fonctionnaire qui, en si peu de temps, a su conquérir toutes les sympathies de ses administrés, a été reçu, à l'entrée de la ville, sous un arc-de-triomphe, par M. le Maire, les corps des diverses administrations et la Société Orphéonique qui a fait entendre dans cette circonstance les plus beaux morceaux de son répertoire. Autour du cortège se pressait une foule compacte.

M. le Maire a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Préfet, Notre population attendait avec impatience votre arrivée, et dans un élan tout spontané elle vous avait ménagé dès hier au soir la surprise d'une réception nocturne; trompée dans son attente elle me charge de vous dire la signification de cet accueil; il lui tardait non-seulement de saluer en vous le représentant de l'Empereur, auquel elle est toujours si profondément dévouée, mais encore de rendre hommage à votre administration si éclairée et si paternelle dont elle a pu déjà apprécier les bienfaits. Quant à moi qui aurai eu pendant près de sept ans l'honneur d'administrer ma ville natale, et qui me sens attaché à elle par des liens dont on ne connaît toute la force et toute la puissance qu'au moment de les rompre, je suis heureux d'être l'interprète de ses sentiments auprès de vous, je suis heureux avant de déposer l'écharpe municipale de placer sous votre bienveillant patronage des intérêts qui me seront toujours bien chers. Permettez-moi de vous dire, M. le Préfet, que vous avez pu, dans votre tournée de révision, traverser des contrées plus riches et plus fertiles que celles que vous parcourez aujourd'hui, mais que vous n'avez certainement pas rencontré de population qui soit animée d'une confiance plus entière, plus absolue dans le gouvernement de l'Empereur, vous n'en avez pas vu venir avec un empressement plus sympathique au-devant de celui qui le représente si dignement parmi nous; puisse votre voyage, M. le Préfet, resserrer plus étroitement encore ces liens de confiance et de mutuelle affection qui sont pour l'administrateur un si précieux encouragement et une si douce récompense, et vous aurez ainsi rempli une des parties les plus essentielles de votre mission, en faisant connaître, apprécier, aimer de plus en plus le gouvernement de l'Empereur.

A cette allocution M. le Préfet a répondu par des paroles pleines de bienveillance. Il s'est défendu avec une exquise délicatesse d'avoir pu mériter l'accueil sympathique qu'il trouvait au milieu de nous et en a reporté le faible hommage au Chef de l'Etat dont il est le représentant.

Sa réponse a été saluée des cris de vive l'Empereur ! vive M. le Préfet !

Le cortège, précédé de l'Orphéon, s'est ensuite rendu à l'hôtel de la sous-préfecture où les réceptions officielles ont eu lieu.

Le lendemain, M. le Préfet a entendu la messe à l'église des Cordeliers où l'Orphéon s'est fait entendre de nouveau. Dans la journée il a visité notre ville et ses divers établissements.

Lundi ont eu lieu les opérations du conseil et M. le Préfet a quitté notre ville à midi pour se rendre à Payrac.

Notre population a gardé le meilleur souvenir du passage de M. le marquis de Fleury.

La tournée de révision est terminée dans notre département; partout les opérations du Conseil se sont faites avec le plus grand ordre. M. le Préfet est rentré à Cahors.

Par décret en date du 4 avril, rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, M. Baldy, ancien maire de Prayssac, a été nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. Trente-deux ans de services municipaux. A introduit dans la commune de Prayssac des améliorations qui l'ont entièrement transformée.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, en date du 8 avril 1863, M. Dalat, receveur à Marcillac (Allier), a été nommé receveur à Saint-Géry, en remplacement de M. Milhet, mis, sur sa demande, en disponibilité.

Le 15 du courant, le sieur Feyt (Louis), de Sonat, a été grièvement blessé à la gare d'Assier, en aidant à charger des gros chênes. On craint que cette blessure n'ait, pour ce malheureux jeune homme, de funestes résultats.

Vendredi dernier, au village de Piedmoules, un enfant de vingt-neuf mois, fils de Bafaillet (Françoise), s'est noyé dans un lac, situé à peu de distance de son domicile. Les investigations auxquelles la police s'est livrée, établissent que cette mort est accidentelle.

On nous écrit de Vayrac :

Le comice agricole des cantons réunis de Martel et Vayrac, vient de décerner, sur le Champ de foire, à Vayrac (17 avril), des récompenses consistant en primes, médailles, mentions honorables, aux propriétaires des bœufs qui réunissaient à la beauté de la construction le plus d'embonpoint. La vente des bœufs s'est faite au prix moyen de 32 à 33 fr. les 50 kilos.

RECTIFICATION.

Une nouvelle qui avait été accueillie avec une satisfaction générale, et que nous avions reproduite, est démentie aujourd'hui en ces termes, par plusieurs journaux :

« C'est par erreur qu'il a été annoncé que tout mandat sur la poste pourrait être désormais payé entre les mains d'un tiers-porteur sur la présentation du titre acquitté et de la lettre d'envoi. La prescription de se présenter soi-même au bureau pour voir inscrire le mandat en sa présence sur le registre de paiement, reste et demeure obligatoire pour le destinataire : son émargement seul au registre est supprimé.

Le sieur Vincent (Louis), chasseur de 1^{re} classe, au 8^e régiment, a eu la mâchoire supérieure emportée d'un coup de pied de son cheval, à Bomont, troisième gîte d'étape après Auch. Il a pu néanmoins suivre le régiment jusqu'à Cahors et entrer à l'hospice de cette ville, où les soins, que réclame son état, lui sont prodigués.

Remonte générale. — 3^{me} circonscription. — Dépôt d'Agen.

Pour l'exécution des ordres de M. le Ministre de la Guerre, le comité dudit dépôt se réunira aux lieux, jours et heures indiqués par l'itinéraire ci-contre, pour procéder aux

mes à diverses reprises pour inviter nos compagnons à suivre notre route; le temps nous avait trop éloignés. Notre inquiétude fut alors extrême. Cependant, le lendemain, notre bâtiment et la felouque retournèrent à la place de Paola, d'où le vent nous avait repoussés la veille.

Joachim envoya plusieurs fois dans la journée la felouque de Ceconi à la recherche des navires égarés; mais toujours celui-ci retournait sans avoir fait aucune découverte. Cette division de nos forces et la crainte de ne plus revoir nos compagnons nous accablèrent tellement que nous nous abandonnâmes à la douleur la plus profonde.

Le roi lui-même, assis sur le canot du bâtiment, en était tellement absorbé qu'on le voyait très-souvent appuyer sa main droite sur son front et lever les yeux vers le ciel comme pour lui demander la cause de la fatalité qui paraissait attachée à sa destinée.

Nous étions alors ancrés dans le golfe de Santo-Lucido. Nous aperçûmes, à la distance de trois cents pas environ, deux hommes, dont un monté sur une mule et l'autre à pied, qui voyageaient sur le rivage de la mer, marchant dans la direction du nord et allant à Santo Lucido. Le piéton portait un uniforme de grenadier de l'ancienne garde de Joachim.

Aussitôt il fut rejoint au commandant Ottaviani de se rendre sur le littoral et de les interroger sur les nouvelles du jour; mais ils lui répondirent qu'il n'en existait aucune pour le moment, si ce n'était celle que l'intendant et le commandant de la province se trouvaient à Paola.

Cette assertion, dont nous avons reconnu la fausseté lors de notre arrivée à Pizzo, fut peu consolante pour le roi, qui, ne désespérant pas encore tout à fait de voir d'un instant à l'autre arriver les navires égarés, s'était promis d'effectuer son débarquement sur ce point-même.

(La suite au prochain numéro.)

mes à diverses reprises pour inviter nos compagnons à suivre notre route; le temps nous avait trop éloignés. Notre inquiétude fut alors extrême. Cependant, le lendemain, notre bâtiment et la felouque retournèrent à la place de Paola, d'où le vent nous avait repoussés la veille.

Joachim envoya plusieurs fois dans la journée la felouque de Ceconi à la recherche des navires égarés; mais toujours celui-ci retournait sans avoir fait aucune découverte. Cette division de nos forces et la crainte de ne plus revoir nos compagnons nous accablèrent tellement que nous nous abandonnâmes à la douleur la plus profonde.

Le roi lui-même, assis sur le canot du bâtiment, en était tellement absorbé qu'on le voyait très-souvent appuyer sa main droite sur son front et lever les yeux vers le ciel comme pour lui demander la cause de la fatalité qui paraissait attachée à sa destinée.

Nous étions alors ancrés dans le golfe de Santo-Lucido. Nous aperçûmes, à la distance de trois cents pas environ, deux hommes, dont un monté sur une mule et l'autre à pied, qui voyageaient sur le rivage de la mer, marchant dans la direction du nord et allant à Santo Lucido. Le piéton portait un uniforme de grenadier de l'ancienne garde de Joachim.

Aussitôt il fut rejoint au commandant Ottaviani de se rendre sur le littoral et de les interroger sur les nouvelles du jour; mais ils lui répondirent qu'il n'en existait aucune pour le moment, si ce n'était celle que l'intendant et le commandant de la province se trouvaient à Paola.

Cette assertion, dont nous avons reconnu la fausseté lors de notre arrivée à Pizzo, fut peu consolante pour le roi, qui, ne désespérant pas encore tout à fait de voir d'un instant à l'autre arriver les navires égarés, s'était promis d'effectuer son débarquement sur ce point-même.

(La suite au prochain numéro.)

de bord immédiatement, et de mettre le cap sur la Calabre, car il voulait éviter Naples et les environs, où les forces autrichiennes étaient nombreuses.

Joachim, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait, il est vrai, précédemment arrêté que notre débarquement s'effectuerait à Granatello ou dans les environs de Pozzoli, ou bien encore à Cedraro, où, disait-il, régnait le meilleur esprit public de tout le royaume; mais ensuite il avait changé son plan et ordonné de naviguer sur la Calabre. Le 6, vers les cinq heures et demie, nous étions en vue de Paola, ville de la Calabre citérieure située sur une éminence à une distance de la mer d'environ une lieue, et un instant après nous eussions mouillé dans une petite baie du village de Santo Lucido, située sur la mer, au fond du golfe de ce nom; mais au moment même, nous fûmes surpris par un grain de vent qui nous éloigna de la côte, nous dispersa, et nous fit, pendant la nuit, parcourir une distance d'environ trente lieues; cependant comme le vent avait été très-variables, le lendemain notre bâtiment, ainsi que le chasse-marée, se trouvèrent au point d'arrivée de la veille, et même plus rapprochés de la côte.

Pendant notre traversée de Tavorlora aux côtes de la Calabre nous avions arrêté et fait connaître à chacun que lorsque le bâtiment sur lequel était le roi aurait élevé un fanal au bout de son mât, tous les autres l'auraient accosté, et lorsque au lieu d'un, il en aurait élevé deux, les capitaines des autres navires se seraient immédiatement rendus à son bord pour y recevoir des ordres; ces signaux nous paraissant de nature à nous faire encourir quelque danger, parce qu'ils pouvaient éveiller l'attention des vigies de terre, au moment où nous fûmes repoussés de la plage de Paola, nous demeurâmes d'accord que pendant la nuit et à l'aube on aurait ordonné le ralliement en battant le briquet sur le pont, et que chacun aurait employé le même moyen pour donner son aperçu. Ce moyen ne pouvait éveiller aucun soupçon, et suffisait pour nous faire comprendre par nos conserves (car nous nous tenions toujours à une très-petite distance les uns des autres); mais pendant cette nuit orageuse, ce signal n'obtint aucun résultat; vainement nous l'employâ-

me dans l'anse et le chasse-marée, que nous avions envoyé comme pour parlementer, qui cherchait à l'accoster, conquit des craintes, et il vira de bord, fit force voiles et se dirigea sur l'île de la Madelaine.

Vers les quatre heures du soir, le vent étant devenu favorable, nous mîmes sous voile, et il fut convenu qu'on se rallierait à l'île inhabitée de Tavorlora, qui se trouve située à l'est de la Sardaigne; un instant après, le ciel se couvrit de nuages, la mer s'agitait, et ces sinistres préludes furent tout à coup convertis en une tempête des plus horribles qui nous menaça d'un imminent naufrage. Déjà nous désespérions de notre salut: le capitaine Barbara était lui-même agité par les mêmes craintes: il ne nous le cachait pas; mais le ciel nous réserva à de plus cruelles épreuves en nous jetant dans une petite baie de l'île de Sardaigne appelée le Pozzo dell'oviglio, située à l'ouest vis-à-vis l'île de la Madelaine, où nous jetâmes l'ancre, et y passâmes la nuit.

Le lendemain, au point du jour, nous primes de nouveau la mer, et nous continuâmes notre route. En passant par le détroit qui sépare la Sardaigne de l'île de la Madelaine, les hommes qui gardaient une tour de cette dernière île, nous ayant aperçus, nous rappellèrent à l'obéissance; mais comme nous n'obéîmes pas on tira sur nous plusieurs coups de canon dont les boulets allaient tous frapper sur les rochers de l'île de Sardaigne que nous côtoyions. Le roi, debout, enveloppé dans un carrik à plusieurs pèlerines, remarquait les boulets frappant sur les rochers, et en riait.

A deux heures, nous abordâmes l'île de Tavorlora; tout le monde débarqua, et le roi après avoir passé en revue ses hommes, fit distribuer quarante uniformes à ceux d'entre eux qui en avaient le plus de besoin: ces uniformes avaient été achetés à Ajaccio.

Le 1^{er} octobre, à une heure du matin, nous fîmes voile pour la Calabre, et le 5 nous fûmes étonnés de la fausse direction que nous avions prise, car nous aperçûmes devant nous les côtes de Naples et le mont Vésuve. Barbara s'était trompé. Joachim en fut fortement contrarié; il lui ordonna de virer

- Franceschi, sergent. Armand, valet de chambre du roi.
- Perelli, id. Poggi, id.
- Tortazoli, id. Ferrari, son cuisinier.
- Spadano, id. Charles, premier valet de chambre.
- Santoni, id. resta à bord, avec ordre de nous suivre avec les équipages à Mon-
- Cassabianca, id. suivre avec les équipages à Mon-
- Giovannini, id. tué. teleone.
- Giulio, id.

achats de chevaux nécessaires aux différents services de l'armée indiqués ci-après :

De toutes Robes.

Chevaux d'officiers de toutes armes, de 4 ans à 7 ans, faits.

Chevaux d'artillerie selle de la taille de 1^m 51, à 1^m 54, de 4 à 7 ans, faits.

Chevaux de cavalerie légère, de la taille de 1^m 47 à 1^m 50, de 4 à 7 ans, faits.

De Robes sombres.

Chevaux pour la gendarmerie de 4 ans à 8 ans accomplis.

Les chevaux présentés par les éleveurs ou les marchands devront être nés ou élevés dans la circonscription du dépôt. Ces derniers devront justifier de leur domicile dans l'un des départements de ladite circonscription.

Il n'est acheté par la remonte de l'armée que des chevaux hongres, entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles qui seraient reconnues pleines.

Dans la fixation du prix d'achats, il sera tenu compte au vendeur d'un accroissement de prix :

1^o Lorsqu'il justifiera que son cheval a été castré avant l'âge de deux ans ;

2^o Lorsque le cheval aura 5 ans faits et lorsqu'il sera présenté monté ;

3^o Lorsque les vendeurs seront munis des cartes d'origine et de naissance des chevaux.

Les vendeurs ne présenteront leurs chevaux au comité qu'avec une ferrure neuve et non relevée. Cette condition est de rigueur. Dans le cas contraire, il sera versé entre les mains du maréchal-ferrant le montant d'une ferrure ;

Les chevaux seront aussi pourvus, par les soins du vendeur lui-même, d'un licol en sangle et d'une longe en corde en bon état.

NOTA. — MM. les Maires sont priés de faire publier le plus tôt possible le présent avis à son de caisse, afin de lui donner la plus grande publicité.

Itinéraire que suivra le comité d'achat.

| LOT. | |
|---------------------|------------|
| Cazals | le 14 mai. |
| Gourdon | le 15 mai. |
| Gamat | le 16 mai. |
| Labastide | le 17 mai. |
| Cahors | le 18 mai. |
| Prayssac | le 19 mai. |

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 avril 1863.

21 Versements dont 5 nouveaux 3,737 »

6 Remboursements dont 3 pour solde 4,507 72

Pour la chronique locale : A. LAYTOU

Paris.

L'Empereur a passé, hier, sur les terrains de Longchamps, une revue des troupes d'infanterie de la Garde.

— L'élection d'un membre de l'Académie française, en remplacement de M. Biot, aura lieu demain, jeudi.

— L'instruction dirigée contre M. Anatole de La Forge, par suite de l'incrimination de la lettre de Mgr Dupanloup sur la Pologne, est terminée. Au cas d'une mise en prévention, M. de La Forge serait défendu par M^e Jules Favre.

— Le Théâtre Français va reprendre le *Louis XI*, de Casimir Delavigne.

Pour extrait : A. LAYTOU.

ITALIE.

Une feuille de Turin, la *Stampa*, répondant au journal la *France*, dit que le sentiment unitaire est loin d'être affaibli. Il est vrai que nous ne pouvons organiser complètement l'Italie sans Rome; mais notre organisation doit avoir pour but d'obtenir Rome.

— On écrit de Rome, 13 avril :

L'anniversaire du retour de Gaète (12 avril 1850) a été l'occasion d'une éclatante démonstration des Romains en faveur du Pape. On n'avait jamais vu à Rome d'illumination aussi générale, aussi brillante que celle de dimanche soir; elle rappelait les jours du plus grand enthousiasme pour Pie IX. Le Corso était illuminé au gaz, sur la place de la Minerva on avait élevé un temple gothique éclairé avec goût.

Dimanche, le Saint-Père s'est rendu à l'église de St-Agnès où le 12 avril 1855 il a failli perdre la vie. Sa Sainteté y a entendu la messe. Elle a ensuite daigné admettre au baise-main de pieds les élèves du collège de la Propagande et ceux du collège de Saint-Pierre-es-Liens. A cette occasion, le jeune Mortara, dont le nom a tant fait de bruit, s'est présenté au Pape et lui a récité une pièce en vers, en son nom et au nom de ses condisciples. En retournant au Vatican, le Saint-Père a reçu de chaleureuses ovations.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Obligations hypothécaires.

Construction du quartier neuf du Luxembourg
En vertu des traités passés avec la ville de Paris et approuvés par décrets impériaux.

Ouverture de la souscription pour la troisième série des obligations hypothécaires de la Société du quartier neuf du Luxembourg, comprise dans l'émission totale de douze mille huit cents obligations.

Les première et deuxième séries sont entièrement souscrites.

Conditions et avantages de la souscription :

1^o — Les obligations émises à cinq cents francs sont remboursables à six cent vingt-cinq francs, par voie de tirage au sort annuel et dans un délai de 46 ans.

2^o — Ces obligations produisent un intérêt annuel de vingt-cinq francs, payables sans frais ni impôts, le 1^{er} juin et 4^{er} décembre de chaque année,

à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans les départements, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3^o — Le versement des souscriptions s'opère, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième et de mois en mois à partir de la date du premier versement qui a lieu en souscrivant.

4^o — Les souscriptions jouissent de la totalité des intérêts sur le montant de leur souscription, à partir du jour du versement du premier cinquième.

5^o — Il est attribué une bonification immédiate de 4 francs 46 centimes par chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

6^o — Les titres sont nominatifs ou au porteur au choix des preneurs.
Le remboursement des obligations et celui de la prime de 125 fr. sont garantis par voie d'inscription hypothécaire prise au profit des porteurs d'obligations sur tous les terrains, maisons et constructions composant et devant composer ledit quartier, et représentant une valeur de quinze millions huit cent quarante-cinq mille francs. Cette inscription a été prise au bureau des hypothèques de Paris (1^{er} bureau, vol. 958, n^o 134), le 12 avril 1861.

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse de Paris.

On souscrit chez les banquiers et les notaires et notamment :

- A Cahors, chez M. J. Cangardel et fils, banquiers;
- A Figeac, chez M. Liévin, banquier;
- A St-Céré, chez M. Murat, banquier;
- A Gourdon, chez M. Taillade, banquier;
- A Souillac, chez M. Firmin Martine, fils, banquier.

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. (Se défier des imitations.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés blanches et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu 40 ans de succès ?

Le *Liniment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours etromptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molette, faibleses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm^s du dép^t.

Crédit foncier de France.

Prêts hypothécaires à long terme, avec amortissement, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur

des immeubles, ou du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes.

Annuité pour un prêt de 50 ans — 6.06.

Faculté constante d'opérer des remboursements anticipés, même pour partie.

S'adresser pour les renseignements à MM. les receveurs des finances, à MM. les notaires, ou à Paris, au siège de l'administration, rue Neuve-des-Capucines, 49.

VILLE DE CAHORS.
Marché aux grains. — Mercredi, 22 avril 1863.

| | Hectolitres exposés en vente. | Hectolitres vendus. | PRIX moyen de l'hectolitre. | POIDS moyen de l'hectolitre. |
|-------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Froment | 326 | 59 | 20 ^{fr} 68 | 78 k. 240 |
| Mais | 46 | » | » | » |

BULLETIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.
20 avril 1863.

| | Au comptant : | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
|--------------------------|---------------|----------------|---------|---------|
| 3 pour 100 | 69 30 | » | » | 05 |
| 4 1/2 pour 100 | 96 90 | » | » | 10 |
| 21 avril. | | | | |
| 3 pour 100 | 69 30 | » | » | » |
| 4 1/2 pour 100 | 96 50 | » | » | 40 |
| 22 avril. | | | | |
| 3 pour 100 | 69 30 | » | » | » |
| 4 1/2 pour 100 | 96 60 | » | » | 10 |

PREFECTURE DU LOT
Arrondissement de Gourdon.
Commune de Lavergne.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.
Avis au Public.

Par acte passé, le 1^{er} mai 1862, devant M. le Maire de la commune de Lavergne et dûment timbré et enregistré, la dame Beffara (Jeanne), veuve Claret, agissant en qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs, Claret (Pierre), Claret 2^{me}, dit Cadet, Claret (Clarice) et Claret (Candida),

a cédé au département, pour l'élargissement de la route départementale, numéro 5, de Cahors à Clermont, dans la traverse de Lavergne.

0 are 13 centiares 86 millièmes de sol de grange situé à Lavergne, section C; numéro 15 du plan cadastral de ladite commune.

Moyennant le somme de quarante-un francs cinquante-huit centimes. (41 fr. 58 c.)

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 22 avril 1863.

Le Préfet du Lot, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Mis. P. DE FLEURY.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosité, — préserve des piqûres d'insectes ou en neutralise le venin, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFFLE
Manufactures à Paris, rue de Bondy, 56. à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).
NOUVEAU TARIF-ALBUM
COUVERTS ARGENTÉS A 80 GRAMMES
COUVERTS ALFÉNIDE ARGENTÉS
ALFÉNIDE
15 années de succès!
RHUMES, TOUX NERVEUSES
BRONCHITES ET AUTRES IRRITATIONS
DR POITRINE,
guéries ou prévenues par l'emploi
DU SIROP PECTORAL PARÉGORIQUE
ET DE LA PÂTE PECTORALE
de ÉMILE MOUSSERON, ph. à Dijon.
Dépôt dans les principales pharmacies.

Eaux laxatives de MIERS (Lot)
Les seules, en France, sulfatées-sodiques, froides.
Inspection du Gouvernement.

Ces EAUX sont DIGESTIVES et RAFFRAICHISSANTES dans le vin en mangeant (Dr Lieutard, doyen de l'académie et médecin du roi Louis XVI); LAXATIVES, en en prenant deux ou trois verres à jeun; PURGATIVES, lorsque l'on en prend davantage (Gazette des hôpitaux).
Dépôt à la pharmacie centrale, VINEL, pharmacien, à Cahors.
On trouve à la même Maison :

Les Pastilles laxatives de Miers, en boîtes cachetées, et les Sels pour bains de Miers à domicile, en rouleaux de 500 gr. pour 1 bain.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE
RIVIÈRE
à Cahors, rue de la Préfecture, n^o 8
Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.
Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES
par M. Fabbé PARAMELLE, 4 vol. in-8^o de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire, 5 fr.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

PRINTEMPS ET ÉTÉ 1863
CÉLÈBRES
JUPES-CAGES AMÉRICAINES
THOMSON
A DES PRIX A LA PORTÉE DE TOUTES LES BOURSES
JUPES-CAGES A CEILLETS ET ZEPHIR
JUPES-CAGES DIAMANT ET PARISIENNE
VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE JUPONS
Exiger les estampilles THOMSON ET MILLIET, brevetées s. g. d. g.
BON MARCHÉ. ASSO TIMENT IMMENSE DE GENRES ET COULEURS

1 TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES
et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9^e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de 514 FIGURES D'ANATOMIE par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli;
2^o Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison; impuissance, stérilité.
Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires.
A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

BAYLES JNE
A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.